



COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix, du mois de décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 04/12/2024

PRESENTS : M. Michel LAFONT, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. Jean-Pierre BALAS, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Michel GLINEL, Mme Véronique HULMEL, Mme Sarah IUNG, M. Patrice KARCHER, Mme Nelly LAVILLE, Mme Mathilde LEJEUNE, Mme Cécile LEMARCHAND, Mme Lalia LESAGE, Mme Myriam LETELLIER, M. Didier LHERMITE, M. Mickaël LHOTELLIER, M. Dominique MARIE, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Agnès SOLT, Mme Marie THEAULT, M. François THORETTON, M. François TOUYON, Mme Laurence TROLET, Mme Marie-Claude VERGNAUD,

POUVOIRS : Mme Jocelyne COUE DA SILVA à Mme Cécile PARENT, M. Olivier GRASSI à M. Franck de SAINT ROMAN, Mme Flavie HERPIN à M. François THORETTON, Mme Sabrina SERGEANT à M. François TOUYON,

ABSENT : M. Jérôme BENOIST, M. Benoît VICTOR

Secrétaire de séance : M. Dominique MARIE

Présents : 27

Votes exprimés : 31

0-1 ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Dominique MARIE est élu secrétaire de séance

1/ ADMINISTRATION GENERALE

Le conseil municipal a

1.1. Adoption du procès-verbal du 16 octobre 2024

à l'unanimité

1.2. pris acte des décisions prises depuis le 23 septembre 2024,

prise d'acte

2/ MAIRE

Le conseil municipal a

2.1. Subvention 2025 à l'Association Intercommunale d'Aide à l'Emploi (AIAE)

attribué une subvention à hauteur de 9 840 € auprès de l'AIAE pour l'année 2025 qui sera versée en tout début d'année,

26 voix POUR

1 CONTRE (M. Franck de SAINT ROMAN)

4 ABSTENTIONS (Mmes Muriel GAGER, Flavie HERPIN et MM. François THORETTON, Olivier GRASSI)

3/ RESSOURCES HUMAINES

Le conseil municipal a

3.1. Adhésion au contrat d'assurance statutaire 2025-2028

accepté la proposition à compter du 1^{er} janvier 2025,

accepté les frais liés au pilotage du contrat groupe,

autorisé le Maire ou son responsable à adhérer au présent contrat groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, souscrit par le CDG 14 pour le compte des collectivités et établissements du Calvados, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent

à l'unanimité

3.2. Protection sociale complémentaire : adhésion à la convention de participation

adhéré à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion du Calvados et la MNT-MGEN, à compter du 1^{er} janvier 2025

accordé sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».

fixé le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 10 € par agent et par mois pour chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion.

autorisé le Maire ou son responsable à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant

30 voix POUR

1 ABSTENTION (Mme Muriel GAGER)

3.3. Modification du tableau des effectifs

modifié le tableau des effectifs en créant un poste à 17,30 heures hebdomadaires au cadre d'emploi des adjoints techniques et réservé travailleur handicapé,

à l'unanimité

4/ ESPACES VERTS ET VOIRIE

Le conseil municipal a

4.1. Adhésion de la communauté de communes d'Isigny Omaha Intercom au SDEC Energie

approuvé l'adhésion de la communauté de communes d'Isigny Omaha Intercom au SDEC Energie,

à l'unanimité

5/ ENVIRONNEMENT

Le conseil municipal a

5.1. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados pour la plantation de haies

autorisé le Maire ou son représentant à présenter une demande de subvention auprès du Conseil Département du Calvados au titre de la mesure Aide à la préservation et à la valorisation du bois-énergie, validé le projet de création de haies dans les communes déléguées,

à l'unanimité

6/ EDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

Le conseil municipal a

6.1. Convention pluriannuelle d'objectifs entre l'alj et thue et mue

validé la clé de répartition de la prise en charge de la CPO sur 3 ans, validé le versement d'une subvention à l'ALJ payable par douzième dès janvier 2025, autorisé le maire ou son représentant à signer la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027,

à l'unanimité

6.2. Convention de financement du permis D

validé la convention de financement du permis D, autorisé le maire ou son représentant à signer la convention avec un agent ou plusieurs agents volontaires et choisis par l'Exéduc au vu des aptitudes de ou des agents sur la base d'un avis du supérieur hiérarchique,

à l'unanimité

6.3. Avenant à la convention de délégation transports scolaires

approuvé l'avenant à la convention de délégation de transport entre Caen la mer et la commune de Thue et Mue

à l'unanimité

7/ CULTURE

Le conseil municipal a

7.1. Adhésion au cadre de coopération du réseau inTERaction – Odia Normandie

approuvé l'adhésion de Thue et Mue au réseau inTERaction de l'Odia Normandie

à l'unanimité

8/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le conseil municipal a

8.1. Changement du jour de marché hebdomadaire à Bretteville l'Orgueilleuse et mise à jour du règlement des marchés

autorisé le déplacement du jour et de l'heure du marché à Bretteville l'Orgueilleuse – place des Canadiens, le vendredi de 16h00 à 19h30 à compter du 1^{er} janvier 2025.

appliqué les tarifs présentés au conseil municipal le 28 septembre 2022.

demandé à Monsieur le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

30 voix POUR
1 CONTRE (Mme Sarah IUNG)

8.2. Dérogation au repos dominical 2025

donné, au titre de 2025, un avis favorable à la dérogation au repos dominical pour les dimanches suivants :

- Pour les commerces de détail et alimentaires :
 - 12 janvier (Soldes hiver du 8 janvier au 11 février 2025)
 - 29 juin (Soldes d'été du mercredi 25 juin au mardi 22 juillet 2025)
 - 21 et 28 décembre (Fêtes de fin d'année)

- Pour les concessionnaires automobiles :
 - 19 janvier 2025
 - 16 mars 2025
 - 15 juin 2025
 - 14 septembre 2025
 - 12 octobre 2025

30 voix POUR
1 ABSTENTION (Mme Laurence TROLET)

8.3. Don du Crédit Agricole pour la quinzaine commerciale
approuvé la participation du Crédit Agricole au lot mis en jeu par la commune,
autorisé l'encaissement de la somme de 150€ et l'émission d'un titre de recettes correspondant,

à l'unanimité

9/ FINANCES

Le conseil municipal a

9.1. Travaux en régie 2024
validé les travaux en régie 2024

à l'unanimité

9.2. Amortissement des biens acquis 2017-2023 - autorisation au comptable de passer les écritures
autorisé le comptable à effectuer cette reconstitution et à passer les écritures nécessaires pour amortir les biens susvisés de la commune.

à l'unanimité

9.3. Décision modificative n°3 du budget principal Thue et Mue
approuvé la décision modificative n°3 du budget principal 2024 de Thue et Mue,

à l'unanimité

9.4. Décision modificative n°1 du budget annexe cœur de bourg Bretteville l'Orgueilleuse
approuvé la décision modificative n°1 du budget annexe Cœur de Bourg Bretteville l'Orgueilleuse

à l'unanimité

9.5. Décision modificative n°2 du budget annexe maison de sante
approuvé la décision modificative n°2 du budget annexe de la maison de santé,

à l'unanimité

9.6. Clôture du budget annexe maison de sante
approuvé la clôture du budget annexe de la maison de santé au 31 décembre 2024,

à l'unanimité

9.7. Amortissement des biens acquis 2017-2023 - transfert Communauté Urbaine - autorisation au comptable de passer les écritures
autorisé le comptable à effectuer cette reconstitution et à passer les écritures nécessaires pour annuler l'amortissement pratiqué sur les biens transférés à la Communauté Urbaine à compter du 1^{er} janvier 2017,

à l'unanimité

9.8. Transferts des biens à la communauté urbaine
validé la liste des biens transférés à la Communauté Urbaine de Caen la Mer,

à l'unanimité

9.9. Autorisation d'engager et de mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2025
autorisé le maire à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris et ce avant le vote du budget primitif 2025, pour les chapitres :

- 204 - Subventions d'équipement versées : 2 500 €
- 20 - Immobilisations incorporelles : 29 250 €
- 21 - Immobilisations corporelles : 190 495 €
- 23 - Constructions : 631 148 €

à l'unanimité

10/ LE MESNIL PATRY

Le conseil municipal a

10.1. Acquisition de parcelles au Mesnil Patry – lotissement de la plaine
validé l'acquisition des parcelles ZA 65, 67 et 69 au Mesnil Patry auprès de M. FIQUET, d'une contenance totale de 1 949 m²,
approuvé le prix d'achat d'un montant de 15 000 €,
dit que les frais d'acte seront à la charge de la commune,

à l'unanimité

11/ HUIS CLOS

Le conseil municipal a délibéré, à huis clos.

Michel LAFONT
Le Maire

